



**ORAMIP**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

**Zone concernée : Départements des Hautes-Pyrénées et du Tarn-et-Garonne**

### PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

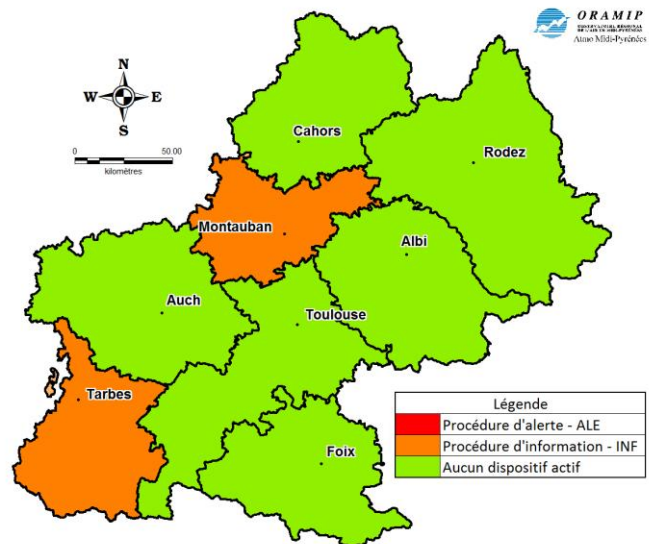
Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 24/12/2015 à 08h00

Sur les départements des Hautes-Pyrénées et du Tarn-et-Garonne, l'ORAMIP mesure actuellement une concentration en particules en suspension (PM10) supérieure à 50 microgrammes par mètre cube ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) en moyenne sur 24h. De plus l'ORAMIP prévoit un maintien de cet épisode de pollution pour le 25/12/2015.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 17 avril 2012, le préfet des Hautes-Pyrénées met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2010, le préfet du Tarn-et-Garonne met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.



**MERCI DE RELAYER CE MESSAGE**

#### DESCRIPTION DU PHÉNOMÈNE

**La cause principale** de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

#### ÉVOLUTION

Depuis mercredi 23/12/2015, les particules en suspension dans l'air se sont accumulées sur une partie de la région sous l'effet des émissions et de conditions météorologiques stables qui limitent la dispersion des polluants. Une augmentation marquée des concentrations en particules en suspension est venue impactée les départements des Hautes-Pyrénées et du Tarn-et-Garonne. Ce pic de pollution est ainsi venu se rajouter à des niveaux déjà importants de particules présents tout au long de la journée d'hier.

Pour la journée de vendredi, la situation ne devrait pas s'améliorer sur ces deux départements: cet épisode de pollution devrait donc se prolonger vendredi 25/12/2015.

Cette procédure est valable pour les journées du 24 et 25/12/2015.

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur [www.oramip.org](http://www.oramip.org)



**ORAMIP**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

**Zone concernée : Départements des Hautes-Pyrénées et du Tarn-et-Garonne**

### **PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.**

**Recommandations sanitaires et comportementales**

**Communiqué du 24/12/2015 à 08h00**

#### **RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION**

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

#### **RECOMMANDATIONS SANITAIRES**

Les adultes et enfants avec des problèmes cardiaques ou pulmonaires devraient envisager de réduire les activités physiques et sportives intenses. Ils doivent respecter leur traitement médical en cours et consulter leur médecin en cas de difficulté respiratoire inhabituelle

Il est également recommandé de veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac. L'aération des locaux doit être maintenue.

Renseignements ORAMIP :

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles sur [www.oramip.org](http://www.oramip.org)

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44



**ORAMIP**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

## **ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR**

**Zone concernée : Départements des Hautes-Pyrénées et du Tarn-et-Garonne**

**PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC  
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.**

**Recommandations sanitaires et comportementales**

**Communiqué du 24/12/2015 à 08h00**

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les communes des Hautes-Pyrénées et du Tarn-et-Garonne.